



Contestation paternite reconnaissance pour les papiers.

Par **Jordhan**, le **27/07/2015** à **23:50**

Bo jourrnJ'ai eu deux relations je suis tombée enceinte et l'un des deux à reconnu mon enfant mais je suis sûre que ce n'est pas le père et qu'il la reconnu que pour les papiers. J'avais fait une reconnaissance anticipée et lui a fait la sienne deux semaines après en ma présence. Javais toujours des doutes sur le père et sur sa sincérité à lui. Seulement ce n'est pas le père et des la reconnaissance il m'a dit de m'appeler quand j'aurai accouché et quand j'aurai le livret de famille pour lui donner. Je refuse de lui donner mais il a un acte de naissance de mon enfant. Je voulais faire une procédure de contestation de paternité mais il n'a pas d'adresse. Que faire? Si jecrie au procureur de la république ou à la préfecture va t on le retrouver et le punir? L'obliger à faire un test pour prouver qu'il n'est pas le père? Je refuse que mon fils soit un titre de séjour. Surtout qu'il ne s'est jamais occupé de lui. Mon fils à 5 mois maintenant. Et si jamais il reçoit la convocation au tribunal et qu'il ne vient pas va ton considérer sa non venue comme un aveu de non paternité ? rnMerci

Par **cocotte1003**, le **28/07/2015** à **06:19**

Bonjour, si vous voulez contester la paternité, il va falloir saisir le juge pour enfant. Il serait peut être judicieux de faire un test de paternité dans un laboratoire privé pour être sure de ce que vous avancez, cordialement